

## Comment calculer l'effectif de votre entreprise ?

L'effectif de votre entreprise détermine le taux de participation au financement de la formation professionnelle continue qui s'applique à elle selon que le nombre moyen de ses salariés est inférieur à 10, compris entre 10 et 19, ou égal ou supérieur à 20.

Votre effectif s'apprécie sur l'ensemble des établissements constituant votre entreprise. Il est égal à la somme des effectifs mensuels (en équivalent temps plein) divisée par 12.

### Formule de calcul de l'effectif en équivalent temps plein mensuel (ETPM)

$EP + (HTM / N^*)$	$= ETPM^{**}$
--------------------	---------------

\* N = durée de travail effective mensuelle appliquée dans l'entreprise

\*\* ETPM : le résultat obtenu doit être arrondi à l'unité inférieure

EP = Employés Permanents temps plein

HTM = cumul des Heures Travaillées Mensuelles des employés à temps partiel

ETPM = Equivalent Temps Plein Mensuel

Ce calcul est à effectuer pour les 12 mois de l'année. La somme des ETPM de janvier à décembre divisé par 12 donne l'Effectif Temps Plein annuel (ETP).

### Exemples

1<sup>er</sup> exemple : l'entreprise n'applique pas les 35 heures.

Elle occupe : 8 salariés à temps plein, 3 salariés à temps partiel de 110 heures/mois

Calcul de l'Equivalent Temps Plein Mensuel (ETPM):

$$8 + [(110 \text{ h} \times 3) / 169 \text{ h}] = 9.95, \text{ arrondi à } 9 \text{ ETPM}$$

2<sup>ème</sup> exemple : l'entreprise applique les 35 heures.

Elle occupe : 8 salariés à temps plein, 3 salariés à temps partiel de 110 heures/mois

Calcul de l'Equivalent Temps Plein Mensuel (ETPM):

$$8 + [(110 \text{ h} \times 3) / 151 \text{ h}] = 10.19, \text{ arrondi à } 10 \text{ ETPM}$$